

Audiovisuel public : le récit d'une réforme délicate

Certains s'étonnent du décalage entre la virulence des propos d'Emmanuel Macron et les arbitrages de juin

Pour comprendre la réforme de l'audiovisuel public et les réactions qu'elle suscite, il faut remonter au 4 décembre 2017. Ce jour-là, à l'Élysée, Emmanuel Macron sidère les députés de sa majorité en qualifiant le secteur de « honte de la République ». Les mots seront démentis – il les a prononcés dans la même phrase mais séparément, sourit un participant –, mais cette charge inhabituelle explique certaines critiques émises six mois plus tard, après l'annonce par la ministre de la culture, Françoise Nyssen, des premiers arbitrages de la réforme attendue. « Tout ça pour ça ? La montagne accouche d'une souris », regrette un acteur du secteur.

Pour certains, le président voulait rappeler à l'ordre les élus de La République en marche (LRM), qui, un mois auparavant, lors de l'examen du premier budget du quinquennat, avaient soutenu des amendements atténuant l'impact des économies budgétaires exigées de la part de France Télévisions pour 2018... Toujours est-il qu'il met le secteur sous tension et lance une séquence de plusieurs mois de réforme. Et que les différents acteurs de l'audiovisuel public se prennent au jeu de la concertation.

Le travail se matérialise d'abord par une multiplication de canaux de réflexion : le comité stratégique mis en place par M^{me} Nyssen avec les six patrons de l'audiovisuel public (France Télévisions, Radio France, France Médias Monde, TV5 Monde, l'INA et Arte France) planche sur des « synergies ». Mais les dirigeants sont aussi conviés à l'Hôtel Matignon, chez Edouard Philippe, autour de

son conseiller culture, Olivier Courson, et des participants du Comité action publique 2022 (CAP 22) chargé de réduire les dépenses publiques. Ils sont auditionnés par le groupe de travail des députés de la majorité ou la mission d'information parlementaire sur l'audiovisuel.

« Flou hallucinant »

S'ensuit une impression de flottement, chacun poussant ses pions, comme si Emmanuel Macron laissait s'installer un moment de politique darwinienne. « Nous avons trop de fois entendu : "Mais que veut le président ?". Et nous avons trop souvent eu à répondre : "Il veut que cela marche, que cela vole" et "atterrisse" », écrit la députée Frédérique Dumas dans son rapport.

L'incertitude est renforcée par la révocation surprise de Mathieu Gallet, PDG de Radio France, après sa condamnation pour favoritisme le 15 janvier. S'ajoute, en février, l'indisponibilité, pour raisons de santé, d'Olivier Schrameck, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). « L'audiovisuel public a connu des semaines agitées, se rappelle un élu. On aurait parfois aimé aller

plus vite... » La réforme semble patiner. Les arbitrages promis fin mars sont repoussés. Pourtant, mi-avril, des scénarios de nature à secouer le secteur fuient de nouveau : *Les Echos* mentionnent un chiffre choc de 500 millions d'euros d'économies d'ici à 2022. Une rumeur à 800 millions circule même. On évoque aussi la suppression de chaînes.

Mais, entre Matignon, Bercy, la rue de Valois et les parlementaires, tout le monde n'est pas d'ac-

cord. D'aucuns plaident pour le retrait de France 5 de la TNT, d'autres celui de France 4, les derniers pour une fusion entre les deux chaînes. A France Télévisions, les syndicats s'inquiètent. « Méfions-nous de la réforme qui dort », écrit FO.

L'annonce de la réforme est plusieurs fois présentée comme imminente, mais l'idée s'installe aussi que, finalement, le gouvernement ne donnera que des « grandes orientations ». Quand

Françoise Nyssen s'exprime le 4 juin, elle insiste sur le fond : « Ce n'est pas une réforme budgétaire, ni de gouvernance », répète la ministre, qui annonce tout de même la fin de France 4 et le triplement des programmes régionaux de France 3. Certains y voient une victoire des partisans d'une approche par les « missions » plutôt que par les économies. Ils soulignent le fait que l'audiovisuel public a été retiré du périmètre de CAP 22. Et que la « task force » (groupe de travail) chargée de mener la concertation d'ici à mi-juillet est rattachée au ministère de la culture, pas à Bercy.

D'emblée, d'autres déplorent aussi que des arbitrages structurants aient été repoussés. « C'est un flou hallucinant », soupire un élu de la majorité, pour qui l'exécutif a temporisé en raison de la réforme de la SNCF. Une source syndicale à Radio France ressent « un entre-deux bizarre ». « Il est paradoxal que certains jugent la

Les syndicats pensent que l'exécutif n'a pas renoncé

à un possible « big bang »

réforme trop modeste quand d'autres nous reprochent de passer France 4 sur le Web », argumente la députée LRM Aurore Bergé. « En France, on ne juge les réformes que par les grands totems du financement, de la gouvernance ou du nom des dirigeants. Nous assumons de vouloir faire le contraire. Ce changement de méthode a peut-être surpris », explique-t-on à Matignon, où l'on assure que les autres arbitrages viendront en leur temps, dans cette réforme « ambitieuse ».

D'ailleurs, les syndicats redoutent déjà des coupes claires, bien

que la piste privilégiée pour les économies ait été ramenée entre 200 et 300 millions d'euros d'ici à 2022 : on peut craindre un effet ciseau, car l'Etat demande aussi aux entreprises de doubler leurs investissements dans le numérique et de ne pas toucher aux documentaires et séries.

Une nouvelle session de négociations aura probablement lieu avant l'été, dans le cadre des arbitrages sur la loi de finance. Quant à la gouvernance, les syndicats pensent que l'exécutif n'a pas renoncé à un possible « big bang » qui imposerait une présidence commune, voire des services transversaux. Ce bouleversement se ressentirait dans la grande loi audiovisuelle annoncée pour le premier semestre 2019... comme la réforme des retraites. Pour l'exécutif, comme pour les dirigeants et les salariés de l'audiovisuel public, la route est encore longue. ■

FRANÇOIS BOUGON
ET ALEXANDRE PIQUARD